



Syndicat CGT des personnels du Conseil Régional de Normandie,
Site de Rouen 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex
Téléphone : 02 35 52 31 25
Site de Caen Abbayes aux dames place Reine Mathilde BP 523 14 035 Caen
Téléphone : 02 31 91 21 82
E Mail : syndicat.cgt@normandie.fr



Mme ZUIANI Maryse
Secrétaire Générale

Rouen, le 7 avril 2018

Réponse ouverte au Président

Monsieur le président,

Le Comité Technique du 29 mars 2018 s'est prononcé favorablement sur le nouveau protocole régissant les conditions de travail pour l'ensemble des agents de la Région Normandie. Seule la CGT s'est prononcée contre celui-ci.

En effet, Monsieur le Président, nous vous avons fait part de nos propositions visant à améliorer ce protocole. Votre réponse la veille du Comité Technique, en fin d'après-midi, ne nous a pas permis de vous répondre. Nous vous avons donc répondu directement lors de ce CT.

Nous réaffirmons que vos propos sont ambigües et injustes :

➤ Il est faux de dire que la CGT n'a rien tenté avant 2016 pour **réduire la précarité**. Par 7 fois entre septembre 2012 et avril 2015, nous sommes intervenus officiellement pour la condamner. Nous faisons là, référence uniquement aux documents laissant une trace écrite (PV des Comités techniques et CHSCT), ce qui n'enlève en rien toutes nos autres interventions. (Manifestations et grèves contre cette précarité).

Vous accusez la position des **Organisations Syndicales**, et plus particulièrement celle de la CGT sur la question de la gestion des emplois précaires dans l'ex Haute Normandie.

Comprenez, Monsieur le Président, ce que pourrait dire votre successeur quant à la position de la CGT face au protocole réducteur que vous nous proposez.

➤ Vous affichez qu'un effort financier de 9 millions d'euros va être réalisé. Nous actons positivement ce réajustement juste et légitime qui est intervenu suite à la mobilisation des personnels à l'appel de la CGT (manifestations et pétitions).

Quant aux contraintes budgétaires dont vous faites allusions, vous conviendrez que celles-ci ne sont pas seulement dues à la baisse des dotations venant de l'état, mais aussi aux impératifs de dépenses conseillées par la cour régionale des comptes soit : « *La collectivité doit respecter une*

augmentation maximum de 1,2% du budget de fonctionnement, qui regroupe la masse salariale et d'autres dépenses... ».

Dans ces conditions, la question se pose ainsi : qu'en sera-t-il de la dotation et du remplacement des salariés pour l'ensemble des services (lycées et sites administratifs) ?

Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y aura pas de révision négative du tableau des emplois et des règles de remplacement encore plus réduites qu'aujourd'hui ?

➤ Dans notre lettre ouverte du 20 mars 2018, lisez bien, que nous reconnaissons la prise en compte du maintien du régime indemnitaire pour chaque agent et la reconnaissance de la pénibilité au travail pour *les métiers techniques* des lycées et des sites. Il est bien évident, que ces maintiens sont une première tentative humaine que vous engagez envers les salariés et nous vous encourageons dans ce sens.

Vous admettez les conséquences de **la dégressivité totale de l'indemnité compensatoire**. Vous actez que 65% des salariés verront leur indemnité compensatrice résorbée dans les 3 ans et 24% dans les 6 ans :

- Durant cette période, vous confirmez donc que ces salariés n'auront pas d'augmentation de salaire?
- D'autre part, qu'en est-il des 10% qui restent et que comptez-vous faire?

➤ Monsieur le Président, vous regrettez la position de la CGT face à ce protocole régressif pour les salariés. Pour notre part, nous constatons à nouveau votre posture familière axée sur le budget [...] qui est très préjudiciable à la qualité du service public que nous devons tous rendre aux usagers.

Soyez sûr que la CGT est bien un syndicat de lutte, qui condamne toutes tentatives d'où qu'elles viennent et qui ne permettent pas aux salariés de s'épanouir dans leur vie professionnelle et personnelle.

Monsieur le Président, comme nous l'avons fait à plusieurs reprises, nous vous demandons de mettre en place un cadre réglementaire pour protéger tous les salariés impactés par vos arbitrages définis dans ce protocole..

Monsieur le Président, veuillez recevoir nos salutations syndicalistes les plus respectueuses.

**Pour la CGT
La Secrétaire générale
Mme ZUANI Maryse**